



Comité Dauphiné - Savoie de Bridge

26 rue du colonel Dumont - 38000 Grenoble

① 04 76 46 34 61 - Mailto : comite.ffbds@wanadoo.fr

Site : <http://dsbridge.fr>

Directeur des compétitions : Alain RAYNAUD

① 06 74 53 00 13 - Mailto : dtcompet26@orange.fr

Interclubs division 1

Finale de comité

saison 2022-2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter que votre équipe fait partie des 20 formations inscrites à l'Interclubs div 1. Cette épreuve, classée en **Catégorie 2**⁽¹⁾, se déroulera ainsi :

- ♣ **Convocation :** samedi 1 avril 2023 à 12h45 et dimanche 2 avril 2023 à 09h45
- ♣ **Lieu :** Bridge Club du Lac d'Annecy (04 50 57 76 38)
11 bd du Fier - 74000 Annecy
- ♣ **Organisation :** Patton suisse de 6 matchs de 16 donnes avec mi-temps et écrans
Deux tours prédéterminés
- ♣ **Horaires :** samedi 1 avril 2023 : 13h00 - 15h30 - 18h00 (*fin vers 20h15*)
dimanche 2 avril 2023 : 10h00 - 13h30 - 16h00 (*fin vers 18h30*)
- ♣ **Arbitre :** Michel Levy (06 72 99 59 51)
- ♣ **Droits :** 42 € par équipe pour ce tour
- ♣ **Finale de Ligue :** samedi 13 mai 2023 et dimanche 14 mai 2023 à Charbonnières
- ♣ **Finale nationale :** 16 & 17 septembre 2023 à St Cloud
- ♣ **Montées-descentes** chaque club :
conserve en division 1 autant de places qu'il a d'équipes classées dans les 15 premières en finale de comité
gagne autant de places en division 1 qu'il a d'équipes classées dans les 4 premières de la division 2 lors de la finale de comité.

Si votre équipe venait à déclarer forfait, je vous prie de bien vouloir prévenir **immédiatement** le secrétariat du Comité, ou le Directeur des Compétitions, ou en dernier recours l'arbitre.

Conformément au règlement des compétitions, il sera interdit de fumer et d'utiliser des téléphones mobiles dans les salles de compétitions pendant le temps de jeu. En cas d'appel à l'arbitre, celui-ci pourrait être conduit à rendre un jugement défavorable à votre égard si vous n'avez pas de feuille de conventions ou si cette dernière est incomplètement remplie. Par ailleurs, toute Commission d'Appel aura le droit d'appliquer des pénalités en cas d'appel jugé abusif.

Je vous souhaite bonne chance et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mesures sanitaires : non encore déterminées à ce jour

Valence, le dimanche 5 mars 2023

Le Directeur des Compétitions
Alain Raynaud

1 Catégorie 2 : Tous les systèmes à l'exclusion de ceux classés S.H.A. et toutes les conventions sont autorisées sous réserve que le système complet ait été déposé au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.